

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU CALVADOS**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Calvados est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

2418 dossiers ont été déposés dans le Calvados en 2017 soit une légère baisse par rapport à l'année 2016 de 2,2 %, c'est-à-dire 55 dossiers. Cette tendance baissière est inférieure à celles connues aux niveaux régional (-8,2 %) et national (-6,7 %). Parmi les dossiers déposés en 2017, la proportion de redépôts a continué d'augmenter et atteint 51% alors que la répartition primo-dépôts / redépôts était équilibrée en 2016. Pour comparaison, en 2017, le taux de redépôt est de 50 % en Normandie et de 47 % en France. Par ailleurs, 20 % des dossiers déposés dans le Calvados font suite à une suspension d'exigibilité des créances (15 % en Normandie et 13 % en France).

Recevabilité et orientation

En 2017, 10 % des dossiers recevables contiennent un bien immobilier dans le Calvados contre 12 % en Normandie et en France.

Les capacités de remboursement sont négatives dans une majorité de dossiers recevables (51 %), chiffre équivalent à celui de la région et légèrement supérieur à celui de la France (50 %).

6,7 % de dossiers sont déclarés irrecevables par la commission du Calvados contre 8 % en 2016.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

La part des dossiers bénéficiant d'une solution amiable a légèrement progressé (10,6 % en 2017 contre 9,6 % en 2016) alors que celle des mesures imposées ou recommandées tend à se contracter (36,3 % en 2017 contre 41,6 % en 2016). En revanche, celle de la recommandation d'effacement des dettes continue sa progression (36,8 % en 2017 contre 33,7 % en 2016).

Mesures pérennes et mesures provisoires

En conséquence de la hausse du taux de rétablissement personnel et de la baisse des mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité, les solutions pérennes s'intensifient dans le Calvados (85,6 % en 2017) qui rejoint le niveau de la région et de la France (respectivement 85,6% et 85,8 %).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Réunions annuelles de concertation avec les juges et greffes du département : échanges sur les évolutions législatives, sur la dématérialisation, sur les relations entre le secrétariat et les greffes notamment les envois de dossiers pour homologation
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Les données relatives aux dossiers recevables avec présence d'une dette de logement sont transmises chaque mois au correspondant départemental conformément à la convention signée le 24/12/2015 Participation à une réunion à la sous-préfecture de Lisieux sur « le rôle et l'importance de la CCAPEX »
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	12 <i>141 personnes</i>	Présentation de la procédure de surendettement, du budget, de la relation banque-client, de la procédure du droit au compte et des fichiers bancaires.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2 <i>6 personnes</i>	Présentation de la procédure de surendettement, du budget, de la procédure du droit au compte et des fichiers bancaires.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	8 <i>78 personnes</i>	Présentation de la procédure de surendettement, du budget, de la relation banque-client, de la procédure du droit au compte et des fichiers bancaires.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	Néant	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	5 <i>75 personnes</i>	4 formations auprès de jeunes en insertion en partenariat avec le GRETA 1 présentation du rôle de la Banque de France dans le cadre de l'éducation financière du public et notamment le portail « mes questions d'argent » réunissant 33 personnes (travailleurs sociaux, CAF, CCAS, diverses associations)

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La commission préconise un traitement spécifique des dettes locatives dans le cas de procédure de rétablissement personnel avec absence de capacité de remboursement.
- La commission remarque un nombre toujours important de redépôts non justifiés par un changement de situation, avec une capacité de remboursement identique voire supérieure à celle des précédentes mesures.
- La commission relève de réelles difficultés pour la mise en place des mesures. D'une part celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs, et d'autre part, le suivi des budgets est complexe et non accompagné. Les débiteurs ont également des difficultés à identifier leurs créanciers car ils ne connaissent pas toujours les chargés de recouvrement. Enfin, d'autres débiteurs n'arrivent pas à contacter leurs créanciers afin de mettre en place leur plan malgré plusieurs tentatives.
- Certains débiteurs pourraient bénéficier d'une aide au suivi de leur budget et à la bonne exécution des mesures prévues par la commission mais l'accompagnement des personnes surendettées, notamment celui recommandé au juge par la commission, n'est pas toujours suivi d'effet dans la pratique.
- La commission constate des difficultés pour les personnes dont la liquidation judiciaire de l'ancienne activité professionnelle (commerçants, artisans...) n'a pas pris en compte les dettes RSI qui restent par ailleurs inéligibles à la procédure de surendettement. Aucune procédure existante ne permet actuellement de traiter ces situations.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- le maintien de l'assurance des prêts à la recevabilité est parfois difficile
- l'accompagnement dans la mise en œuvre des mesures de surendettement n'est pas automatique
- la mise en place des mesures ou du plan n'est pas toujours facilitée :
 - coopération parfois difficile du créancier
 - mauvaise compréhension de la date d'application

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Lors de la réponse au projet de plan, demande systématique d'un taux par certains créanciers alors que la durée maximale est pratiquement utilisée
- Les créanciers ne préviennent pas systématiquement les huissiers, notamment en cas de transfert de leur créance. Plusieurs établissements de crédit ne déclarent pas les découverts autorisés et utilisés sans dépassement. Cette dette n'est donc pas prise en compte dans l'élaboration des mesures ; or, ces établissements de crédit exigent ensuite le remboursement du découvert, après élaboration des mesures, mettant celles-ci en péril.
- Mesures recommandées avec effacement à l'issue : au terme de la période de règlement, certains créanciers réclament le solde au lieu d'effacer.

Le 7 février 2018

Le président de la Commission

Hugues PERRIN
Directeur départemental des finances publiques

Le secrétaire de la Commission

Olivier DANES
Directeur départemental de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2017³

	Année 2017	Année 2016	Variation 2017 / 2016 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	2418	2473	-2.22
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	242	276	
• dont proportion de redépôts	51%	50%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	20%	10%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	2398	2436	-1.56
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	2291	2271	0.88
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	239	226	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	51%	54%	
Dossiers irrecevables (A)	161	195	-17.44
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	2329	2336	-0.30
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	1067	931	14.61
• vers une procédure de réaménagement de dettes	1262	1405	-10.18
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	850	900	-5.56
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	840	885	-5.08
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	10	15	-33.33
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	1070	1344	-20.39
Plans conventionnels conclus	242	253	-4.35
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	177	186	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	24	27	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	117	111	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	57	47	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	828	1091	-24.11

³ France métropole et hors métropole

• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	14	26	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	23	18	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	21	10	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	563	790	-28.73
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	212	431	-50.81
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	183	178	2.81
Autres sorties (E)	19	6	216.67
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	2283	2623	-12.96
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	2	1	100
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	1574	1256	25.32

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	11.04%	11.20%	11.07%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	37.28%	37.52%	36.90%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	10.60%	12.33%	11.19%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	11.61%	11.31%	12.20%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	24.66%	23.14%	23.44%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4.82%	4.50%	5.21%
Taux de solutions pérennes	85.57%	85.58%	85.75%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

2017 – DONNEES DE LA COMMISSION

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	70861.99	2011	9074	74.90	35237.19	87.97	4.51
Dettes immobilières	31020.74	288	493	32.79	107710.90	12.60	1.71
Dettes à la consommation	37974.43	1821	7040	40.14	20853.61	79.66	3.87
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	1866.82	1219	1541	1.97	1531.44	53.32	1.26
Dettes de charges courantes	10739.07	1870	7984	11.35	5742.82	81.80	4.27
Autres dettes	13002.72	1408	3456	13.74	9234.89	61.59	2.45
Endettement global	94603.78	2286	20514	100.00	41383.98	100.00	8.97

2017 – DONNEES DE LA REGION

Type de dettes	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	354249.5	10147	45396	76.66	34911.74	87.63	4.47
Dettes immobilières	167069.6	1583	2921	36.15	105540.0	13.67	1.85
Dettes à la consommation	179267.7	9070	34957	38.79	19764.90	78.32	3.85
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	7911.91	5981	7518	1.71	1322.84	51.65	1.26
Dettes de charges courantes	55194.02	9563	42126	11.94	5771.62	82.58	4.41
Autres dettes	52661.86	6872	16035	11.40	7663.25	59.34	2.33
Endettement global	462105.3	11580	103557	100.00	39905.47	100.00	8.94

